



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Affiché le 18/10/2022
ID : 048-214800393-20220926-D_2022_112-DE



Délibération n° 2022_112

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

13 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : déclassement à Marijoulet

Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée de déclasser par simple délibération, dans la mesure où les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ne sont pas remises en cause, une portion de domaine public (ancien chemin communal) au lieu-dit Marijoulet au droit des parcelles A 217, 228, 229.

Monsieur le Maire propose d'étendre ce déclassement sur toute la longueur des parcelles A 228, 227, 709 et 790.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le déclassement d'une portion de domaine public d'un ancien chemin communal au lieu-dit Marijoulet au droit des parcelles A 217, 228, 229, 227, 709 et 790 dont le tracé n'est plus matérialisé sur le terrain.

DONNE MANDAT à Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, pour faire établir le document d'arpentage nécessaire à ce déclassement et signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	